



Mise en place d'une station tourisme fluvial à Seurre-Saint-Jean-de-Losne



Présentation finale

17 juillet 2008



Sommaire de la présentation



1. Contexte et objectifs de l'étude / Travail réalisé
2. Stratégie de développement de Seurre - Saint-Jean-de-Losne
3. Programme d'actions

Contexte et objectifs de l'étude



→ étude pour la mise en place d'une station tourisme fluvial Seurre-Saint-Jean-de-Losne

- une réflexion initiée par le Pays Beaunois
- une dynamique territoriale sur le Val de Saône (PER)
- la prise de compétence tourisme par la CdC des Rives de Saône
- le lancement de projets structurants par le Département, la Région et l'Etat (VNF) : voie bleue, pôle fluvial à Saint-Jean-de-Losne



Travail réalisé



- état des lieux - diagnostic - scenarii / juillet à février 2008
 - comité technique en décembre 07
 - comité de pilotage en février 08
 - proposition de 3 scénarios de développement : 3 niveaux d'ambition
 - choix d'une stratégie de développement touristique
- stratégie - programme d'action / mars à juillet 2008
 - formalisation de la stratégie
 - proposition d'une liste d'actions à réaliser
 - étapes et outils de mise en œuvre pour 4 actions

Positionnement choisi pour Seurre - Saint-Jean-de-Losne



« Seurre - Saint-Jean-de-Losne,
la première station de tourisme fluvial en France »

Légitimités :

- un territoire **historiquement** lié au fluvial (Saint-Jean-de-Losne), l'histoire de la batellerie, le patrimoine fluvial
- les activités **économiques** actuelles
- les activités de **loisirs** liées à l'eau
- la mise en valeur de la **Saône** avec les projets en cours (**voie bleue**)
- la position **géographique** au sein du **réseau fluvial**, une carte à jouer

Clientèles cibles - produits et filières prioritaires



Clientèles cibles

- cœur de cible : clientèle tourisme fluvial
 - la plaisance privée de passage
 - la location coches d'eau et bateaux hôtels
 - les bateaux promenade
 - les scolaires en circuit découverte
- les habitants, les excursionnistes (à la journée) et les visiteurs chez parents, amis
- les touristes de passage et en court séjour découverte
- les touristes de séjour vert
- les individuels affaires liés à l'activité fluviale

Produits et filières prioritaires

l'ensemble des activités sur l'eau et autour de l'eau

- les activités nautiques : canoë, kayak, découverte sur l'eau...
- les activités itinérantes et de découverte depuis la voie d'eau : randonnée le long de la Saône et du Canal (voie bleue), boucles et circuits permettant de rayonner sur l'ensemble du territoire à partir de la voie bleue
- les infrastructures permettant l'accueil des clientèles touristiques, en particulier les ports (services techniques, prestations d'accueil) et les hébergements

Principes de mise en œuvre de la stratégie

Cadre juridique



- nouveau cadre juridique pour l'appellation « commune touristique » et « station classées de tourisme » depuis le 15 avril 2006 (loi n° 2006 - 437)
- conditions d'éligibilité pas encore clairement définies (décret d'application à paraître) ; des exigences qui porteront sur
 - la situation **sanitaire** du territoire (respect de la réglementation en vigueur)
 - la capacité d'accueil des **hébergements** touristiques en général (et non plus strictement en hôtellerie)
 - le **potentiel touristique** du territoire et sa mise en valeur (qualité des équipements touristiques, du patrimoine naturel, architectural, des animations culturelles, des activités physiques et sportives...)
 - la qualité de la **politique d'accueil, d'information et de promotion**, qui doit permettre de développer une fréquentation plurisaisonnière
 - la structuration, de manière **pérenne**, d'une **offre touristique d'excellence** tenant compte des exigences du **développement durable**.
- pour Seurre - Saint-Jean-de-Losne : des efforts importants à réaliser pour viser le classement en station tourisme
- ⇒ principe d'un développement touristique progressif visant à terme le classement en station tourisme

Principes de mise en œuvre de la stratégie

3 phases pour une mise en œuvre progressive



Phase 1 « les fondamentaux »

⇒ *poser les bases du développement touristique*

clientèles actuelles :
habitants et proximité,
parents, amis, passage
(routier, fluvial),
découverte court séjour

2008 - 2010

Phase 2 « le développement touristique »

⇒ *mettre en tourisme le territoire*

- produit clé : voie bleue
- clientèles actuelles
+ itinérants à vélo
+ tourisme rural
+ passionnés de canoë-kayak
(groupes et indiv.)

2011 - 2013

Phase 3 « le développement économique »

⇒ *accueillir les opérateurs privés du tourisme*

- produit clé : port de plaisance résidentielle
- clientèles actuelles + acquises + plaisance privée résidentielle

à partir de 2013

mise en place de la station tourisme Seurre-Saint-Jean-de-Losne

Principes de mise en œuvre aménagement / organisation



Aménager et équiper le territoire 3 objectifs opérationnels

- **requalifier le cadre touristique actuel**
- **mettre en tourisme la voie d'eau et la voie bleue**
- **équiper Seurre - Saint-Jean-de-Losne pour en faire une destination incontournable du tourisme fluvial**

Organiser les acteurs 3 objectifs opérationnels

- **organiser les fonctions d'accueil, d'information et de promotion pour atteindre la taille « critique » donnant de la lisibilité au territoire**
- **créer une identité touristique commune pour le territoire**
- **mettre en place une politique marketing à moyen - long terme**

Plan d'aménagement

Requalifier le cadre touristique actuel



4 actions :

1. l'opération « **ports et rivière propres** »
2. l'embellissement du centre bourg de **Saint-Jean-de-Losne**
 - piétonisation
 - signalétique
3. la valorisation du **patrimoine bâti de Seurre**
 - circuit de visite, panneaux d'interprétation
4. le développement quantitatif et qualitatif des **hébergements** et de la **restauration** sur l'ensemble du territoire intercommunal et la sensibilisation des **commerces et artistes locaux** à la dynamique touristique

Opération « Ports et rivière propres »



objectifs

- organiser la gestion des nuisances
- garantir la qualité de l'environnement, en faire un atout pour la promotion de l'activité touristique
- informer et sensibiliser les usagers des ports et les professionnels
- élaborer une charte de type « port propre » à l'image des ports maritimes

coût

- 40 000 €HT (étude)

contenu

- diagnostic, évaluation et préconisations des aménagements / actions
- formalisation de la charte
- lancement d'un label « port propre » et valorisation par des actions de communication

maîtrise d'ouvrage

- Pays Beaunois / Région avec groupe de travail ad hoc

échéances

- court - moyen terme

Mobilisation de prestataires privés



objectifs

- Soutenir la **montée en gamme** des hébergements et restaurants existants
- Favoriser l'accueil d'un projet de **résidence de tourisme**
- **Faire** participer les prestataires privés (hébergement, restauration, commerce) au **développement touristique de Seurre - Saint-Jean-de-Losne**

coût

- 40 000 €HT (étude RT)

contenu

- qualification de l'offre
 - groupe de travail réuni 2X / an
 - soutien technique et financier
- résidence de tourisme
 - politique foncière et urbaine
 - faisabilité économique et montage
 - recherche d'opérateurs

maîtrise d'ouvrage

- Pays Beaunois / CCI / prestataires privés locaux

échéances

- court terme

Plan d'aménagement

Mettre en tourisme la voie d'eau et la voie bleue



5 actions :

1. développement de haltes vélos et bateaux de la voie d'eau - voie bleue, en particulier au Châtelet
2. développement des boucles locales et mise en place d'une signalétique directionnelle à la découverte de « l'arrière-pays »
3. valorisation des sites patrimoniaux, en particulier l'Etang Rouge, pour inciter à sortir de la voie bleue
4. mise en place d'une signalétique de découverte du patrimoine naturel sur l'eau et hors de l'eau
5. création d'un réseau d'itinérance spécifique sur la boucle Seurre - Saint-Jean-de-Losne - Le Châtelet permettant d'alterner découverte sur l'eau et hors de l'eau

Aménagement du Châtelet comme étape de la voie bleue



objectifs

- aménager et équiper le site du Châtelet pour accueillir les **clientèles itinérantes** sur la voie bleue et la voie bleue
- **faire du secteur du Châtelet le 3ème « pôle d'activités touristiques » du territoire, aux côtés de Seurre et Saint-Jean-de-Losne : un espace particulier des Rives de Saône au contact de l'eau et de la nature**

coût

- étude navette : 20 000 €HT
- étude aménagement : 25 000 €HT

contenu

- espace de stationnement voiture / vélo ; aire pique-nique ; borne interactive
- boucles de randonnée
- sentier d'interprétation du patrimoine naturel sur l'eau / hors de l'eau
- développement d'animations
- navette vélos-bateaux

maîtrise d'ouvrage

- CdC Rives de Saône

échéances

- moyen terme

Plan d'aménagement

Faire de Seurre - Saint-Jean-de-Losne une destination incontournable du tourisme fluvial (1)



- Constat

- Saint-Jean-de-Losne, pôle majeur du tourisme fluvial
 - des prestations techniques de qualité
 - projet de nouvelle halte (capitainerie + avitaillement)
- mais
 - une capacité d'accueil pour de nouvelles clientèles résidentielles ou de passage limitée
 - une politique d'accueil insuffisante par rapport à l'ambition touristique

- Enjeux

- renforcer la « porte d'entrée » nord du bassin de navigation bourguignon par la création d'un **équipement moderne axé sur l'accueil de moyenne ou longue durée pour la plaisance privée**
- positionner Seurre/Saint-Jean-de-Losne au plus tôt dans les politiques d'aménagement et d'animation du **tourisme fluvial régional : le premier équipement fera référence**
- construire sur la partie nord du réseau bourguignon une vraie **politique d'aménagement et d'animation**

Seurre - Saint-Jean-de-Losne, « porte d'entrée de la Bourgogne » : une opportunité pour structurer à la fois le réseau régional et redonner à cet espace touristique sa place historique et géographique dans le système fluvial français et européen

Plan d'aménagement

Faire de Seurre - Saint-Jean-de-Losne une destination incontournable du tourisme fluvial (2)



- Actions
 - aménagement d'un port fluvial moderne, type « port / plan d'eau »
 - de 200 à 250 places : taille critique pour envisager une exploitation déléguée (DSP) ou un montage financier mixte (PPP)
 - avec une structure d'animation à proximité (commerces, hébergements à thème)
 - des services techniques réduits au minimum
 - un lieu d'accueil et une base de découverte du Pays Beaunois pour les clientèles fluviales (vins, patrimoine)
 - définition d'un réseau d'accueil « nord bourguignon » (port, haltes escales et haltes arrêts) pour optimiser le trafic sur ce bassin de navigation

Schéma d'organisation

Organiser les fonctions d'accueil, info, promotion



Principes

- permettre à Seurre - Saint-Jean-de-Losne de **peser touristiquement** au sein du **Val de Saône** et de la **Côte d'Or**
- traduire dans l'organisation des missions d'accueil, d'information et de promotion l'**appartenance à un seul territoire**
- se mettre en harmonie avec la **réglementation** pour ce qui concerne l'exercice de la compétence tourisme
- acquérir, développer un **savoir-faire spécifique** lié à l'offre touristique de Seurre - Saint-Jean-de-Losne : un savoir - faire pour promouvoir et monter les produits propres au territoire (vélo, nautisme, fluvial)

Mise en place effective de l'OT intercommunal

- intégration de l'ensemble du **personnel** des OT existant dans l'OT intercommunal
- **organigramme** des missions
- implantation :
 - siège à la CdC des Rives de Saône
 - **2 bureaux d'accueil** ou « **Maisons d'animation et d'accueil touristique fluvial et terrestre** »
 - **Saint-Jean-de-Losne** : regrouper l'accueil touristique avec la capitainerie
 - **Seurre** : péniche ambassadrice
 - **2 points info (bornes)** : Etang Rouge, Le Châtelet
- coût :
 - 10 000 €HT (juriste)
 - 30 000 €HT (faisa péniche)

Schéma d'organisation

Créer une identité touristique



Principes

l'acte fondateur de l'existence du territoire au plan touristique

- communication **externe** : **affirmer l'existence d'une destination** pertinente, homogène, en termes d'offre et d'accueil
- communication **interne** : s'entendre sur une marque qui définit le territoire, dans laquelle l'ensemble des acteurs se reconnaît

Mise en place d'une **stratégie de marque**

- un nom
- un slogan
- une charte graphique (édition, signalétique)

« **Seurre - Saint-Jean-de-Losne, les boucles de la Saône** »

- marquer l'appartenance à la **Saône**, rappeler le **patrimoine fluvial** et les **activités** itinérantes sur l'eau et autour de l'eau à travers la notion de boucles
- positionner Seurre - Saint-Jean-de-Losne comme le **pendant « nature » du Pays Beaunois**

Schéma d'organisation

Mettre en place la politique marketing à moyen long terme de l'OT intercommunal



Principes

- clientèles fluviales : des « canaux propres »
- accompagnement des actions marketing menées par les professionnels de la filière fluviale
- **clientèles de proximité, touristes de passage ou en court séjour, touristes en séjour vert) : cœur de cible des actions marketing de l'OT intercommunal**
- plan marketing pluriannuel

Plan marketing pluri-annuel

- communication :
 - éditions
 - site internet
- promotion :
 - opérations ciblées
 - actions media
- observation
- formation
- coût : 73 000 à 80 000 €HT



Mise en place d'une station tourisme fluvial à Seurre-Saint-Jean-de-Losne

